

CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTO

Les AVANTAGES

- > Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.
- > L'expertise de la Chambre d'Agriculture reconnue comme centre de conseil indépendant agréé

Vous souhaitez :

- > Identifier vos problématiques sanitaires et établir votre plan d'actions d'évolution de vos pratiques phytos
- > Répondre à vos objectifs d'exploitation afin d'anticiper les évolutions réglementaires et les attentes sociétales
- > **Être en conformité en vue de votre renouvellement Certiphyto**

CONSEIL STRATEGIQUE PHYTO



PROFITEZ D'UN SUIVI INDIVIDUALISÉ

- Un diagnostic complet de vos pratiques phytosanitaires
- L'état des lieux de vos atouts et contraintes d'exploitation
- Un plan d'actions personnalisé avec des leviers clés et stratégiques, adaptés à votre exploitation



BENEFICIEZ D'UNE STRATÉGIE D'EXPLOITATION

- Assurer vos performances technico-économiques en réduisant vos IFT
- Faire évoluer vos pratiques phytosanitaires
- Anticiper les futures évolutions à la fois réglementaires et de marché



ETRE CONFORME A LA REGLEMENTATION

- Des documents conformes à la réglementation réalisés par un organisme de conseil agréé et indépendant à l'écoute du monde agricole
- L'accès au renouvellement de votre Certiphyto décideur : 2 conseils à réaliser en 5 ans espacés de 2 à 3 ans

INFOS PRATIQUES

Lieu

Sur exploitation et à la Chambre d'Agriculture des Ardennes
1 rue Jacquemart Templeux
08 013 Charleville-Mézières

Tarifs

CSP individuel : 660 € / exploitation
Remise adhérent GDA : - 160 €
Remise adhérent MesParcelles : - 160 €

Documents remis

Compte-rendu

Délai

Dans les 3 mois suivant la rencontre : remise du diagnostic, du conseil stratégique phytosanitaire et du justificatif de réalisation de conseil stratégique phytosanitaire

Public

Exploitants agricoles (hors exploitations certifiées HVE ou AB sur la totalité de leurs surfaces)

VOTRE INTERLOCUTEUR

Marc DEVIE

Conseiller

06 18 90 10 26

marc.devie@ardennes.chambagri.fr

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762



www.afnor.org
Liste des sites certifiés et
de nos engagements sur
www.chambres-agriculture.fr

